

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 58-261-1918 nommant M. Cottier, commis principal des secrétariats généraux, juge suppléant près le tribunal de première instance.

n° 58-261-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 juillet 1918

Numéro JO

n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro

31 juillet 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 17 octobre 1917 nommant M. Darrigrand, juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti

**Vu** l'arrêté du 30 septembre 1912 fixant l'indemnité allouée au juge suppléant : Vu l'état de santé de M. Darrigrand, actuellement juge suppléant

**Vu** l'avis conforme de M. le Secrétaire général

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— M. Cottier (Arsène, commis principal des secrétariats généraux, est nommé juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti. Il aura droit en cette qualité à l'indemnité prévue au budget, en vertu de l'arrêté du 30 septembre 1912 précité.

#### Art. 2

Avant d'entrer en fonction, M. Cottier prètera le serment prescrit par la loi.

#### Art. 3

— L'arrêté du 17 octobre 1917 susvisé est rapporté en ce qui concerne M. Darrigrand,

#### Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

